

26/03/2021



Le **guide de préconisations** de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus Covid-19 vient d'être **mis à jour sur le site de l'OPPBTP**, après la parution d'une nouvelle version du protocole Covid de l'Etat.

Version 11 du 24/03/21

Alors que les nouveaux variants mettent tout le pays sous tension, il est important de **se remobiliser autour du respect des gestes**

barrières, de renforcer la vigilance de tous lors des repas et de faire en sorte que le télétravail reste la règle pour toutes les activités qui le permettent.

Principes à adopter :

Pauses déjeuner - lavage des mains, retrait du masque une fois assis, respect de la règle des 2 mètres de distanciation entre chaque personne, placement en quinconce ou installation de cloisons.

Si le temps est clément : privilégier la prise des repas à l'extérieur.

Délais d'isolement - après un test positif, l'isolement de la personne doit durer au moins 10 jours au lieu de 7 jours auparavant.

Déplacements - se munir des attestations de déplacement exigées par les consignes gouvernementales, notamment pendant les horaires de couvre-feu.

[Télécharger le guide](#)